

Zones EA/A		Usages permis et implantation				
Classes d'usages	Résidentiel (H)					
	Unifamiliale - H1	•				
	Bifamiliale - H2					
	Multifamiliale (3 à 6 logements) - H3					
	Multifamiliale (6 logements et plus) - H4					
	Maison mobile - H5		•			
	Résidence de villégiature - H6	•				
	Habitation en commun - H7					
	Commercial (C)					
	Services et métiers domestiques - C1					
	Commerces de détail - C2					
	Commerces de grande surface - C3					
	Services professionnels - C4					
	Restauration - C5					
	Hébergement - C6					
	Véhicules motorisés - C7					
	Commerces de forte nuisance - C8					
	Entreposage et transport - C9					
	Industriel (I)					
	Industrie de catégorie 1 - I1					
	Industrie de catégorie 2 - I2					
	Récupération et déchets - I3					
	Public (P)					
	Public - P1					
	Divertissement (D)					
	Intensif - D1			•		
	Extensif - D2					
Infrastructure publique (In)						
Transport terrestre - In1				•		
Transport non-terrestre - In2						
Services publics - In3				•		
Agroforestier (Af)						
Élevage - Af1			•			
Culture - Af2			•			
Activités forestières - Af3			•			
Activités extractives - Af4			•			
Autres						
Usages secondaires*	•	•	•	•		
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement prohibés						
Normes d'implantation	Type d'implantation					
	Isolé	•	•	•	•	
	Jumelé					
	En rangée					
	Densité d'occupation du sol					
	Nombre de logements maximum					
	Superficie minimale au sol (m ²)	45	40			
	Superficie maximale au sol (m ²)					
	Hauteur des bâtiments					
	Hauteur minimale (m)	3	2,75			
	Hauteur maximale (m)		4			
	Nombre d'étages maximum		1			
	Orientation de la façade					
	Angle					
	Marges de recul					
	Avant minimale (m)	9	9	9	9	
Avant maximale (m)						
Arrière minimale (m)	7,5	7,5	7,5	7,5		
Latérale minimale (m)	2	2	2	5		
Latérale combinée minimale (m)	6	6	6	10		
Commentaires						
*Les usages secondaires doivent respecter les dispositions du chapitre 6						

Zones E/A/B		Usages permis et implantation					
Classes d'usages	Résidentiel (H)						
	Unifamiliale - H1	•					
	Bifamiliale - H2						
	Multifamiliale (3 à 6 logements) - H3						
	Multifamiliale (6 logements et plus) - H4						
	Maison mobile - H5		•				
	Résidence de villégiature - H6	•					
	Habitation en commun - H7						
	Commercial (C)						
	Services et métiers domestiques - C1						
	Commerces de détail - C2						
	Commerces de grande surface - C3						
	Services professionnels - C4						
	Restauration - C5						
	Hébergement - C6						
	Véhicules motorisés - C7						
Commerces de forte nuisance - C8							
Entreposage et transport - C9							
Industriel (I)							
Industrie de catégorie 1 - I1			2031 à 2072				
Industrie de catégorie 2 - I2			2011 à 2099				
Récupération et déchets - I3							
Public (P)							
Public - P1							
Divertissement (D)							
Intensif - D1							
Extensif - D2					•		
Infrastructure publique (In)							
Transport terrestre - In1				•			
Transport non-terrestre - In2				•			
Services publics - In3							
Agroforestier (Af)							
Élevage - Af1					•		
Culture - Af2					•		
Activités forestières - Af3					•		
Activités extractives - Af4					•		
Autres							
Usages secondaires*	•	•		•	•		
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement prohibés							
Normes d'implantation	Type d'implantation						
	Isolé	•	•	•	•	•	
	Jumelé						
	En rangée						
	Densité d'occupation du sol						
	Nombre de logements maximum						
	Superficie minimale au sol (m ²)	45	40				
	Superficie maximale au sol (m ²)			1000			
	Hauteur des bâtiments						
	Hauteur minimale (m)	3	2,75	3			
	Hauteur maximale (m)		4				
	Nombre d'étages maximum		1				
Orientation de la façade							
Angle							
Marges de recul							
Avant minimale (m)	9	9	9	9	9		
Avant maximale (m)							
Arrière minimale (m)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5		
Latérale minimale (m)	2	2	5	5	2		
Latérale combinée minimale (m)	6	6	10	10	6		
Commentaires							
*Les usages secondaires doivent respecter les dispositions du chapitre 6							

Zones EAF		Usages permis et implantation					
Classes d'usages	Résidentiel (H)**						
	Unifamiliale - H1	•					
	Bifamiliale - H2						
	Multifamiliale (3 à 6 logements) - H3						
	Multifamiliale (6 logements et plus) - H4						
	Maison mobile - H5		•				
	Résidence de villégiature - H6	•					
	Habitation en commun - H7						
	Commercial (C)						
	Services et métiers domestiques - C1						
	Commerces de détail - C2						
	Commerces de grande surface - C3						
	Services professionnels - C4						
	Restauration - C5						
	Hébergement - C6						
	Véhicules motorisés - C7						
	Commerces de forte nuisance - C8						
	Entreposage et transport - C9						
	Industriel (I)						
	Industrie de catégorie 1 - I1				2031 à 2072, 2731 à 2799, 2812, 2822, 3972		
	Industrie de catégorie 2 - I2				2011 à 2099, 2711 à 2722		
	Récupération et déchets - I3						
	Public (P)						
	Public - P1			6242			
	Divertissement (D)						
	Intensif - D1			•			
	Extensif - D2			•			
	Infrastructure publique (In)						
Transport terrestre - In1					•		
Transport non-terrestre - In2					•		
Services publics - In3					•		
Agroforestier (Af)							
Élevage - Af1			•				
Culture - Af2			•				
Activités forestières - Af3			•				
Activités extractives - Af4			•				
Autres							
Usages secondaires*	•	•	•	•	•		
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement prohibés							
Normes d'implantation	Type d'implantation						
	Isolé	•	•	•	•	•	
	Jumelé						
	En rangée						
	Densité d'occupation du sol						
	Nombre de logements maximum						
	Superficie minimale au sol (m ²)	45	40				
	Superficie maximale au sol (m ²)						
	Hauteur des bâtiments						
	Hauteur minimale (m)	3	2,75		3		
	Hauteur maximale (m)		4				
	Nombre d'étages maximum		1				
	Orientation de la façade						
	Angle						
	Marges de recul						
Avant minimale (m)	9	9	10	10	10		
Avant maximale (m)							
Arrière minimale (m)	7,5	7,5	6	6	6		
Latérale minimale (m)	2	2	2	5	5		
Latérale combinée minimale (m)	6	6	6	10	10		
Commentaires							
*Les usages secondaires doivent respecter les dispositions du chapitre 6 / **Nombre maximal de 2 logements par hectare							

Zones R		Usages permis et implantation					
Classes d'usages	Résidentiel (H)						
	Unifamiliale - H1	•	•				
	Bifamiliale - H2	•	•				
	Multifamiliale (3 à 6 logements) - H3			•	•		
	Multifamiliale (6 logements et plus) - H4						
	Maison mobile - H5					•	
	Résidence de villégiature - H6						
	Habitation en commun - H7						
	Commercial (C)						
	Services et métiers domestiques - C1						
	Commerces de détail - C2						
	Commerces de grande surface - C3						
	Services professionnels - C4						
	Restauration - C5						
	Hébergement - C6						
	Véhicules motorisés - C7						
	Commerces de forte nuisance - C8						
	Entreposage et transport - C9						
	Industriel (I)						
	Industrie de catégorie 1 - I1						
	Industrie de catégorie 2 - I2						
	Récupération et déchets - I3						
	Public (P)						
	Public - P1						
	Divertissement (D)						
	Intensif - D1						
	Extensif - D2						7611 à 7639
	Infrastructure publique (In)						
	Transport terrestre - In1						•
	Transport non-terrestre - In2						
	Services publics - In3						
	Agroforestier (Af)						
Élevage - Af1							
Culture - Af2							
Activités forestières - Af3							
Activités extractives - Af4							
Autres							
Usages secondaires*	•	•	•	•	•	•	
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement prohibés							
Normes d'implantation	Type d'implantation						
	Isolé	•		•		•	•
	Jumelé		•		•		
	En rangée		•		•		
	Densité d'occupation du sol						
	Nombre de logements maximum						
	Superficie minimale au sol (m ²)	45	45	60	60	40	
	Superficie maximale au sol (m ²)						
	Hauteur des bâtiments						
	Hauteur minimale (m)	3	3	3	3	2,75	
	Hauteur maximale (m)	10	10	10	10	4	
	Nombre d'étages maximum	2,5	2,5	2,5	2,5	1	
	Orientation de la façade						
	Angle						
Marges de recul							
Avant minimale (m)	9	9	9	9	9	9	
Avant maximale (m)							
Arrière minimale (m)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
Latérale minimale (m)	2	0	2	0	2	5	
Latérale combinée minimale (m)	6	4	6	4	6	10	
Commentaires							
*Les usages secondaires doivent respecter les dispositions du chapitre 6							

Zones RU		Usages permis et implantation			
Classes d'usages	Résidentiel (H) **				
	Unifamiliale - H1	•			
	Bifamiliale - H2				
	Multifamiliale (3 à 6 logements) - H3				
	Multifamiliale (6 logements et plus) - H4				
	Maison mobile - H5		•		
	Résidence de villégiature - H6	•			
	Habitation en commun - H7				
	Commercial (C)				
	Services et métiers domestiques - C1				
Commerces de détail - C2					
Commerces de grande surface - C3					
Services professionnels - C4					
Restauration - C5					
Hébergement - C6					
Véhicules motorisés - C7					
Commerces de forte nuisance - C8					
Entreposage et transport - C9					
Industriel (I)					
Industrie de catégorie 1 - I1			2031 à 2072, 2731 à 2799, 2812, 2822, 3972		
Industrie de catégorie 2 - I2			2011 à 2099, 2711 à 2722		
Extraction - I3					
Public (P)					
Santé, éducation et culte - P1			6242		
Administration publique - P2					
Divertissement (D)					
Installations sportives - D1			•		
Récréotourisme - D2			•		
Infrastructure publique (In)					
Infrastructure de transport - In1			•		
Services publics - In2			•		
Agroforestier (Af)					
Élevage - A1					
Culture - A2					
Forestière - F1			•		
Autres					
Usages secondaires*	•	•	•		
Usages spécifiquement permis					
Usages spécifiquement prohibés					
Normes d'implantation	Type d'implantation				
	Isolé	•	•	•	
	Jumelé				
	En rangée				
	Densité d'occupation du sol				
	Nombre de logements maximum				
	Superficie minimale au sol (m ²)	40	40		
	Superficie maximale au sol (m ²)				
	Hauteur des bâtiments				
	Hauteur minimale (m)	3	2,75		
Hauteur maximale (m)	9	4			
Nombre d'étages maximum	2	1			
Orientation de la façade					
Angle					
Marges de recul					
Avant minimale (m)	6	6	6		
Avant maximale (m)					
Arrière minimale (m)	7,5	7,5	7,5		
Latérale minimale (m)	2	2	2		
Latérale combinée minimale(m)	5,5	5,5	5,5		
Commentaires					
*Les usages secondaires doivent respecter les dispositions du chapitre 6					
**Nombre maximal de 2 logements par hectare					

Zones V		Usages permis et implantation					
Classes d'usages	Résidentiel (H)						
	Unifamiliale - H1	●	●				
	Bifamiliale - H2	●					
	Multifamiliale (3 à 6 logements) - H3						
	Multifamiliale (6 logements et plus) - H4						
	Maison mobile - H5			●			
	Résidence de villégiature - H6	●					
	Habitation en commun - H7						
	Commercial (C)						
	Services et métiers domestiques - C1				●		
	Commerces de détail - C2				5411 à 5499, 5951, 5955, 5993 à 5995		
	Commerces de grande surface - C3						
	Services professionnels - C4				6214, 6231 à 6239, 6563, 6996		
	Restauration - C5				●		
	Hébergement - C6				●		
	Véhicules motorisés - C7				5591		
	Commerces de forte nuisance - C8						
	Entreposage et transport - C9				6356		
	Industriel (I)						
	Industrie de catégorie 1 - I1						
	Industrie de catégorie 2 - I2						
	Récupération et déchets - I3						
	Public (P)						
	Public - P1						
	Divertissement (D)						
	Intensif - D1				●		
	Extensif - D2				●		
	Infrastructure publique (In)						
	Transport terrestre - In1					●	
	Transport non-terrestre - In2						
	Services publics - In3						
	Agroforestier (Af)						
	Élevage - Af1						
	Culture - Af2				8131		
	Activités forestières - Af3					●**	
Activités extractives - Af4					●**		
Autres							
Usages secondaires*	●	●	●	●			
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement prohibés							
Normes d'implantation	Type d'implantation						
	Isolé	●		●	●		
	Jumelé		●				
	En rangée		●				
	Densité d'occupation du sol						
	Nombre de logements maximum						
	Superficie minimale au sol (m ²)	37	37	40			
	Superficie maximale au sol (m ²)						
	Hauteur des bâtiments						
	Hauteur minimale (m)	3	3	2,75	3		
	Hauteur maximale (m)	10	10	4			
	Nombre d'étages maximum	3	3	1			
	Orientation de la façade						
	Angle						
	Marges de recul						
Avant minimale (m)	9	9	9	9	9		
Avant maximale (m)							
Arrière minimale (m)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5		
Latérale minimale (m)	2	0	2	2	5		
Latérale combinée minimale (m)	6	4	6	6	10		
Commentaires							
*Les usages secondaires doivent respecter les dispositions du chapitre 6 / **En terres publiques seulement							